



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois et le vingt deux septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, PAPIER Patrick, RALLON Daniel,

Absents excusés : Mme LAURENT Marianne représentés par CAILLAUD Madeleine, Monsieur MURAZZANO Marc représenté par AURRAN Robert,

Absents non excusés : Madame, SAMPEDRO Nathalie. Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2023-31D : Travaux de restauration de l'orgue GRINDA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux différentes infiltrations de la façade avant de la Collégiale Sainte Marie, l'Orgue s'est dramatiquement dégradé depuis 10 ans, et les dommages empêchent désormais toute utilisation (même à minima) de l'instrument.

Il rappelle également qu'un examen complet a été réalisé en mai 2023, et qu'une étude chiffrée de remise en état de l'instrument a été effectuée.

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de ce rapport, et des travaux à réaliser. Ces travaux ont été estimés et s'élèvent à 38 823.40 Euros H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

APPROUVE les travaux de restauration de l'orgue GRINDA pour un montant de 38 823.40 Euros H.T.,

SOLLICITE

Le Département des Alpes Maritimes (pour l'aide la plus élevée possible 80%) 31 058.72 €

AUTORISE le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 27/09/2023
Et publication ou notification du 27/09/2023



Le Maire

Roger MARIA